



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLÉE

Séance du Lundi 26 mai 2025

Nombre de membres :

En exercice	12
Présents	4
Votants	4
Pouvoirs	0

Date de convocation : 15 mai 2025

Seconde date de convocation : 22 mai 2025

Date d'affichage : 15 mai 2025

Seconde date d'affichage : 22 mai 2025

Le vingt-six mai deux mille vingt-cinq, à dix heures zéro minute, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Dominique MANCEAU, Adjointe.

Etaient présents : Dominique MANCEAU ; Françoise WEINEL ; Monique GAULTIER ; Loïc GUILLOT

Absents excusés : Alain RESPLANDY-BERNARD ; Mathieu GAULTIER ; Laëtitia MOREAU ; Éric DEBEFFE ; ; Florence DEBRUYNE ; Aurélien HERISSON ; Sébastien BOUZINARD ; Laurent MALEVAL

Pouvoirs :

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

Dominique MANCEAU, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20250526_D0002

Objet : Facturation 2025 au service Assainissement pour la rémunération du personnel communal

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il a été voté au BP 2025, des crédits pour la rémunération du personnel communal au profit du service de l'assainissement au titre de l'année 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

Vu le dispositif de mise à disposition de services, tel que prévu par les dispositions des articles L.5211-4-1 et L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil Municipal, considérant l'état des services effectués par les agents communaux au titre de l'année 2025 pour le service de l'assainissement

ACCEPTE, à l'unanimité, la facturation au service Assainissement au profit de la commune pour :

- 3 000 € pour la rémunération du personnel communal (entretien réseaux, gestion, contrôle des branchements, facturation, déclaration) le temps passé par les agents techniques par semaine est de 2h15 et 35h/an pour l'administratif.

Il décide qu'en conséquence :

Qu'un mandat du service assainissement sera émis au profit du budget principal

Compte 6410 – Rémunération du personnel : 3 000 €

Qu'un titre communal sera émis au compte 70848 d'un montant de 3 000 €

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	4
---------------	---	-------------------	---	-------------	---

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **26/05/2025**

Publication par voie électronique le **26/05/2025**

Le Maire



Monique GAULTIER

Le secrétaire de séance,



Dominique MANCEAU